

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°87/2025**  
**Demande de crédit de CHF 954'000.- pour l'aménagement de la place de la Gare**  
**et création d'un écopoint**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir, Filomène Garcia (excusée) et M. Phonesanook Phengrasamy s'est réunie le 16 décembre 2025 afin de poser quelques questions à la Municipalité composée de Mme Jennifer Dagon et M. Patrick Oppliger.

A la suite de la présentation par M. Yann Gilliéron, chef du Bureau Technique, datant du 24 novembre 2025 en lien avec les procédures strictes de soumissions publics, la majorité des éléments chiffrés dudit préavis sont cadrées par la procédure rigoureuse de soumission.

La COFIN (Mme Filomène Garcia, excusée) s'est réunie le 13 janvier 2026 pour statuer et finaliser son rapport.

### **Préambule**

Demande de crédit de CHF 954'000.- pour les aménagements de la place à l'est de la Gare de LEB :

- Rénover les places de parking pour le restaurant de la Charrue, y compris une place de recharge pour Véhicule Electrique (VE) ;
- Création des places de parking à durée limitée pour les commerces et les utilisateurs de la gare, y compris une place de recharge VE, une place pour personne à mobilité réduite et des places pour les cycles ;
- Création d'une circulation fluide pour les véhicules et sécurisante pour les piétons ;
- Création d'un écopoint de qualité avec containers enterrés pour le quartier ;
- Embellir et végétaliser le secteur aux vues des contraintes techniques des sous-sols de la place.

Le préavis 03/2011 avait été voté pour la réalisation de l'entier du périmètre de la gare. Il a été décidé de traiter séparément, par deux préavis distincts, le projet du rebroussement du Brit (préavis 86/2025), qui a été accepté lors de la séance du Conseil du 11 décembre 2025 et celui de l'aménagement de la place de la Gare (préavis 87/2025). Ces deux projets ont fait l'objet de deux mises à l'enquête séparées afin de ne pas bloquer l'ensemble du projet.

Le préavis qui nous occupe a fait l'objet d'une opposition mais qui a été levée par la Municipalité. Un recours sur la levée de l'opposition est en cours à la date de notre rencontre avec la Municipalité.

### **Aspects financiers**

Les postes de travaux de génie civil (rubriques 104, 202 et 302) sont cadrés par les procédures de soumission et les postes d'honoraires (rubriques 103, 201 et 301) ont été estimés à environ 14% de ces derniers.

Les 2 bornes de recharges qui ont été installées à la Maison de Commune avait été préavisés à CHF 55'000.- (préavis 43/2023). Dans le présent préavis, le montant se monte à CHF 75'000.-.

Le surcoût provient principalement de l'éloignement de l'introduction électrique et au tirage des câbles nécessaire à l'alimentation desdites bornes.

La rubrique « 303 Fourniture des containers enterrés » devra faire l'objet d'un amendement de la Municipalité car il s'agit de 6 containers à CHF 10'000, soit un total de CHF 60'000.- au lieu des CHF 120'000.- mentionnés dans le préavis qui nous occupe.

Les montants des rubriques « 203 Signalisation/horodateur » pour CHF 10'000.-, « 304 Jardinières urbaines » pour CHF 25'000.- et « 305 Containers aériens » pour CHF 12'000.- sont identiques au projet du Brit (préavis 86/2025).

Les rubriques « 105 Signalisation » pour CHF 30'000.-, « 106 Eclairage public » pour 12'500.-, « 205 Abri vélo » pour CHF 20'000.- et « 206 Aménagement paysagé » pour CHF 10'000.- ont été estimées selon les besoins spécifiques de la place de la Gare.

Le devis de l'entreprise Menétréy SA de CHF 10'649.05 pour la plantation nous a été transmis.

Selon MCH2 les amortissements pour les aménagements routiers et le stationnement se feront sur 40 ans et ceux des écopoints sur 30 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel de CHF 25'871.-.

Cette dépense figure dans le plan d'investissement 2025 « aménagement place de la Gare » pour un montant de CHF 1'500'000.- et entrainera des coûts d'entretien annuels estimé à CHF 2'000.- en sus des amortissements obligatoires ci-dessus.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie ou au besoin sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

### Position de la COFIN

La COFIN est favorable à la demande de crédit du préavis 87/2025 car l'aménagement de cette place centrale est nécessaire afin de la rendre enfin disponible à l'ensemble des habitants et des clients du restaurant.

Certains des membres de la COFIN ne sont néanmoins pas convaincus par la pertinence de remplacer des places de parc par un écopoint.

### Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à la majorité de ses membres présents le préavis N°87/2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°87/2025 adoptée en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°87/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 954'000.- TTC pour l'aménagement de la place de la Gare et la création d'un écopoint ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 13 janvier 2026

Le rapporteur



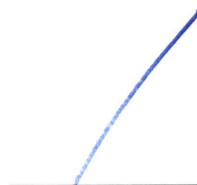
Phonesanook Phengrasamy



Simon Schülé ; Président



Ariane Morand



Filomène Garcia



Nadia Pisani Ben Nsir